

Rédacteur-Gérant
E. HARLY

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:
Lyon, 30, Rue Impériale
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique
à ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 C.
Départements non limitrophes et gares. 20 C.



Directeur-Administrateur
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 41 francs. — Six mois, 6 francs.
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque
sur une maison de banque de Lyon
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la
somme par la poste dans le courant du mois.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne
Réclames..... 50 cent. —

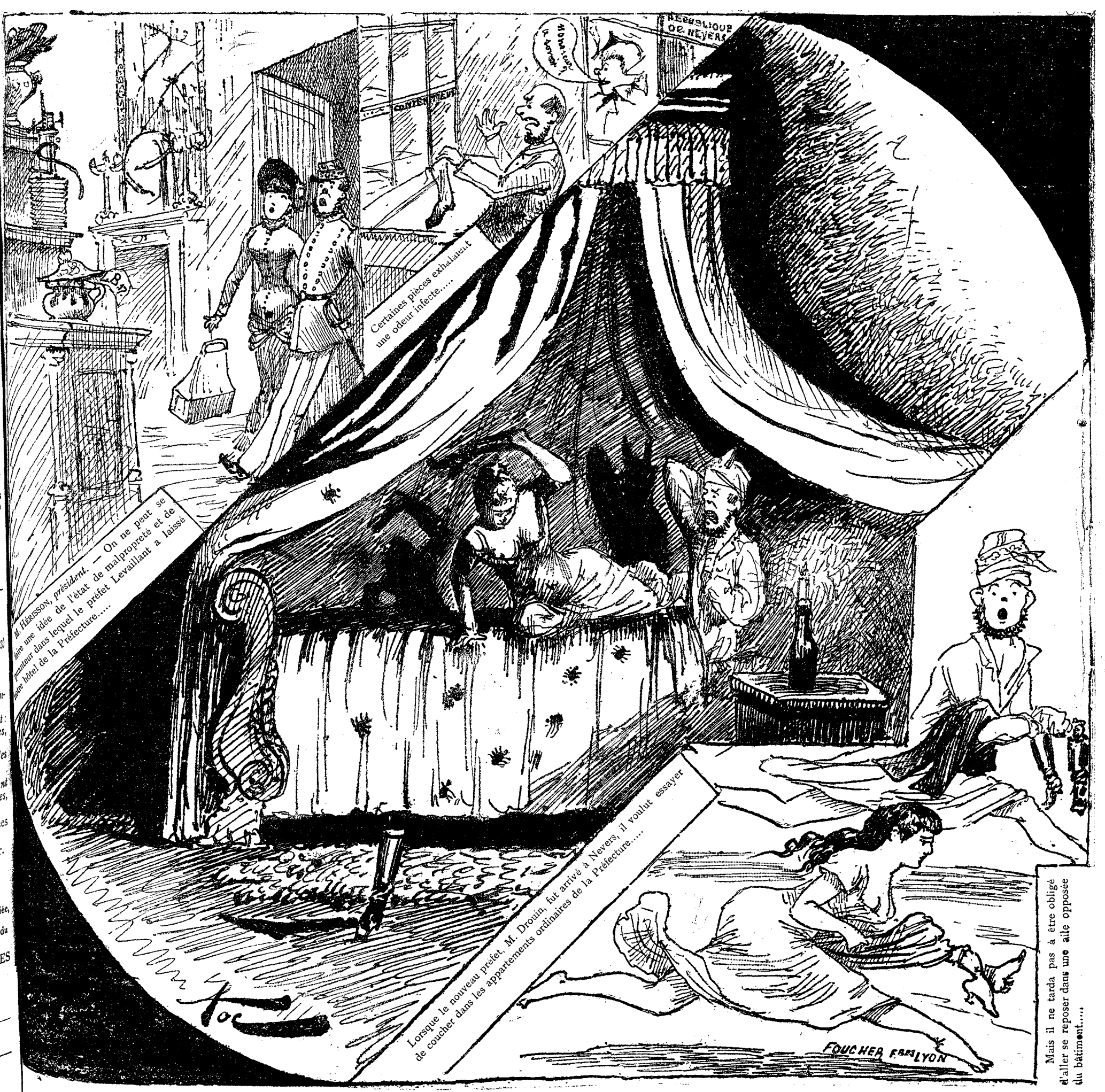
Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fourat, rue Confort, 14, à Lyon.

LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NIÈVRE

(Lire les Journaux de Nevers)



Certaines pièces exhalent
une odeur infecte.....

Abandonner
la République
de Nevers!

On ne peut se
faire une idée de malpropreté et de
négligence dans lequel le préfet Levallant a laissé
le hôtel de la Préfecture.....

Lorsque le nouveau préfet, M. Drouin, fut arrivé à Nevers il voulut essayer
de coucher dans les appartements ordinaires de la Préfecture.....

Mais il ne tarda pas à être obligé
d'aller se reposer dans une aile opposée
du bâtiment.....

FOUCHER PAR LYON

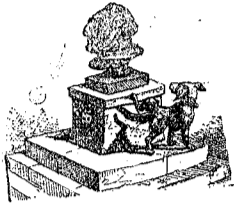
L'administration de la COMÉDIE POLITIQUE envoie gratuitement quatre numéros consécutifs sur demande affranchie aux personnes qui, avant de s'abonner, désireraient connaître l'esprit du journal.

Après ces quatre numéros, le service est continué d'office et une quittance d'abonnement pour une année est remise à la Poste pour être recouvrée, à moins que dans l'intervalle on n'ait renvoyé le dernier ou l'un des derniers numéros reçus avec la mention REFUSÉ inscrite sur la bande, ou que l'on n'ait fait connaître son intention de ne s'abonner que pour six mois.

Il est bien entendu que les quatre numéros d'essai ne comptent point dans l'abonnement qui pourra être contracté.

CHRONIQUE SOUS LA COMMUNE DE 1882

BOURGEOIS GENTILHOMME ET BOURGEOIS MANANT



Il y a onze ans, les troupes françaises entraient dans Paris, ravage et pillé, rançonné et incendié par la Commune. A cette époque, les bourgeois de Paris ou de Lyon, de Marseille ou de Lille, se déchiraient la langue à force de lécher les mollettes d'éperons de nos cavaliers, et les pantalons de lignards étaient effrangés par le frottement de leurs lèvres!

Au moment où cette même bourgeoisie s'est volontairement engagée dans le chemin qui l'a déjà conduite à la Commune, au moment où cette même bourgeoisie va se retrouver presque infailliblement tête et queue entre les mêmes bandits qui vont la cerner, au moment où, pour la première fois depuis plus d'un siècle, c'est enfin cette bourgeoisie qui va recevoir les taloches, il importe d'examiner un peu ses hommes de marque, susceptibles de la sortir d'affaire. . . . sans nous.

D'abord, qu'entends-je par bourgeoisie? Ce n'est pas le bourgeois vieille souche, ce n'est pas le bourgeois gentilhomme. C'est le bourgeois manant, c'est le bourgeois nouvelle couche.

C'est cette fraction, tantôt murmurante et toujours gueularde, tantôt frondeuse et toujours couarde, affichant à chaque instant des idées qu'elle n'a guère, puisqu'elle ne les comprend pas, répétant continuellement les phrases toutes faites et les mots creux qu'elle tire de son journal et choisissant à dessein, pour feindre d'être dans le mouvement, une feuille à titre pompeusement libéral, dont les rédacteurs eux-mêmes ne sauraient définir les visées.

Ce sont ces bourgeois fraîchement arrivés, dont la prospérité remonte à peine aux transformations commerciales du second Empire: bouffis d'orgueil et de fatuité, ces bourgeois arrivés de la fin du XIX^e siècle veulent singer en libéralisme l'aristocratie voltairienne et parvenue de la fin du XVIII^e, sans penser à se dégrader d'abord de leur stupidité patrimoniale!!

Je ne prétends pas que cette fraction constitue la bourgeoisie, mais elle y forme légion, soit parce qu'elle est aussi brailarde que le reste est taciturne, aussi bruyamment bête que le reste est silencieusement sensé, aussi souverainement ahurissante que le reste en est ahuri.

En est-il une preuve plus convaincante que les récents scrutins des grandes villes, où l'on voit, à Toulouse, par exemple, 28,000 abstentions sur 32,000 inscrits, et à Reims, des anomalies plus disproportionnées encore!

Eh bien! l'époque est venue où le bourgeois, à force de gueuler *Vive la République!* n'a plus de poumons pour hurler quoi que ce soit: quand il les retrouvera, il ne saura plus crier ça!

Parcourons donc un peu la galerie des idoles piédestalisées par notre bourgeoisie dite athénienne, et voyons si leur présence en protégera les adorateurs. Examinons ces têtes de fétiches, non d'après telle ou telle de nos notions personnelles, mais suivant l'impression qu'elles produisent sur le commun des martyrs de la R. F.

La *Comédie politique* en général, et moi en particulier, n'avons jamais professé à l'endroit de Molinari neveu un culte des plus fervents. Mais, comme avant tout il ne faut pas de parti pris, je viens déclarer ceci:

De tous les individus avec ou sans bretelles auxquels la troisième Rouleure française a fait voir la lumière officielle, il n'en est, certes! pas un seul qui aille à la cheville de l'enflé de Cahors.

Il est sans contredit leur maître à tous, tous, tous, tous. Non pas que je vienne le poser en aigle. Mais, serait-il encore vingt fois plus nul qu'il n'est, il serait encore cent fois supérieur à tout le reste de l'état-major du campement républicain.

Voilà qui est net. Quels sont donc les titres de Gambetta à l'admiration stupide de la bourgeoisie, qui l'a élevé où il est encore un peu, et quels services pourra-t-il lui rendre au moment critique?

Les titres de Gambetta à l'admiration idiote de la bourgeoisie sont aussi authentiques que bizarres. Durant ces dernières années, mettait-on sous les yeux d'un bourgeois arcadien quelconque la brochure les *Bénéfices de la maison Gambetta*, que répondait-il?

« Ah! vous direz tout ce que vous voudrez; mais je le gobe, ce bonhomme-là. Qu'est-ce que vous venez me chanter avec les millions sur millions qu'il a volés à la France! Quand on est dans le lit du pouvoir, on tire toujours la couverture de son côté. Voyez les descendants de saint Louis!... Et Napoléon I^{er} qui était clerc d'huissier!

« Du reste, on ne le chicane pas là-dessus. Et puis... il aurait été bien bête de se gêner. Quand, comme lui, en 1870, on a sacrifié SA POSITION pour être chef du pouvoir exécutif, on fait bien d'avoir un morceau de pain sur la planche.

« Quel homme! Quel génie!... Quel génie!... Quel homme!... Vous aviez beau objecter timidement qu'en 1870, avant, pendant et après, l'échange de sa position contre celle de protecteur de France et de Navarre aurait séduit et séduirait encore n'importe quel autre traîneur de savates: l'arcadien lançait une bouffée d'exquis cigare, crachait sur son gilet et vous regardait comme on contemple une puce sur un calendrier!

On se trouvait littéralement médusé, et on ne pouvait contester l'exactitude de tels droits à l'extase contemporaine.

Mais aujourd'hui, malgré le changement radical survenu dans l'appréciation du bourgeois sur Massabie, puisqu'avant Massabie était juché si haut, j'estime qu'il n'a pas encore eu le temps de redescendre complètement.

Donc que fera-t-il, le cas échéant, pour tirer le bourgeois des griffes des autres républicains?

Oh! ce n'est guère compliqué. Il invoquera la dégringolade qu'on lui a fait subir, le manque total d'influence qu'on lui a infligé, et par un train spécial, s'il le faut, il ira soutenir au château des Crêtes un très-long match de boules ou embrasser en Allemagne les amis de son dernier voyage.

Depuis dix ans que fonctionne la troisième Rouleure, en dehors de tous les imbéciles qui s'épanouissent, elle n'a pu produire qu'un seul individu doué en apparence de quelque lucidité. Voilà ce qu'il fera pour elle!!



En suivant à présent l'ordre hiérarchique, nous rencontrons Jules Grévy.

Il compense amplement l'insuffisance intellectuelle dont la nature l'a si généreusement pourvu par une grande qualité: l'esprit de famille.

Nul doute que, si les douze cent mille néo-bourgeois qui charançonnent en ce moment la France, pouvaient prouver à l'hôte de l'Elysée-Saint-Honoré qu'ils sont plus ou moins de ses parents, il y aurait demain douze cent mille postes officiels de plus.

Mais, dans un sens, Jules Grévy offre de sérieuses garanties.

Justement parce qu'il lui est tout à fait impossible de se rendre compte de ses aptitudes au rôle de chef d'Etat et des services qu'il a bien pu rendre pour y parvenir, justement parce que personne au monde, y compris lui, ne pourrait donner cette explication, Jules Grévy n'a que plus de mérite à ses propres yeux d'être arrivé à un tel poste. Partant, il met d'autant plus d'opiniâtreté à le conserver.

N'admirerait-on pas un cul-de-jatte qui aurait fait l'ascension du mont Blanc?

Jules Grévy est persuadé que telle est la volonté de Calvin, et, coûte que coûte, il restera président.

Quand même la Chambre doublerait, triplerait ses appointements, il ne broncherait pas.

De plus, il s'est absolument identifié avec son rôle de président constitutionnel.

On a voté l'expulsion des jésuites, dominicains, bénédictins, et il l'a signée. Il ne leur en voulait pas le moins du monde, le chauve homme, mais il a signé.

Demain — et sous le mammifère des imbéciles du Palais-Bourbon on peut tout prévoir, — demain voterait-on l'expulsion des employés du chemin de fer du Nord, parce qu'ils se réunissent plus de vingt dans le même lieu, le constitutionnel Jules Grévy signerait.

Il signerait tout et n'importe quoi, du moment que ce serait voté:

Transformation des chalets de nécessité en monuments historiques et des casernes en bureaux de poste.

Versement de tous les opticiens dans les tirailleurs sénégalais.

Nomination de Gambetta à une chaire de langue française.

Promotion de l'obélisque dans l'ordre de la légion d'honneur.

Sitôt voté, sitôt signé!!!

Donc, pour ce qui est de son concours en cas de débâcle, tout dépendra du degré d'intoxication des rougets de la Chambre ce jour-là.

Si l'on vote la confiscation des fabriques, des usines, des boutiques et le partage des pierres, des briques et des marchandises entre tous les insurgés, dix minutes après... signé.

Si l'on vote l'exportation outre-mer de tous les insurgés, en les engageant à faire préalablement don de leurs têtes respectives à nos musées nationaux afin que leurs personnes cubent moins dans les entrepôts, dix minutes après... signé.

Conséquemment, pour le concours de Jules Grévy, c'est au petit bonheur.



Passons à Albert Grévy, qui, dans l'ordre hiérarchique, n'a pas de raison pour ne pas figurer au second rang.

L'oncle par alliance de Dann a eu jadis la fâcheuse habitude de commander en chef et entre ses repas les forces de terre et de mer de l'Algérie.

Fidèle aux coutumes patronymiques, il donna alors des preuves tellement incontestables de suprême incapacité que son frère aîné, jaloux de se voir ainsi distancé par Cadet, le fit appeler à Paris et... à d'autres fonctions.

Il est matériellement impossible de faire des conjectures sur l'attitude qu'aura Albert en cas d'alarme; mais il est certain qu'il ne dissipera pas l'opaque obscurité qui enveloppe ses gestes administratifs actuels et qui sied si bien à sa grévyque personnalité.



Je passe le général Grévy, le gendre du Saint-Honoré, le gérant du bureau de tabac du Grand-Hôtel et les soixante-dix neveux, cousins et autres Fornerod dont les émargements officiels exigent une fourniture spéciale de porte-plume.

Je brûle également le président du Sénat pour arriver au citoyen Henri Brisson, directeur des salles zoologique du Palais-Bourbon et dont la femme est si excellente musicienne.

Le citoyen Henri Brisson est porteur de tous les titres voulus à une telle situation. Aussi nul que prétentieux, aussi envieux et jaloux que dépravé d'imagination, il a su dissimuler pendant dix ans toutes les amertumes de la doublure qui lui sert d'âme derrière une austérité absolument de commande.

Il semblerait de ce pontifiant fantoche qu'il trimballe toujours avec lui, aux bagages, le fumier du saint homme Job. La bourgeoisie le connaît peu, et elle n'y perd pas, car c'est son plus mortel ennemi.

Avocat, comme c'est requis aujourd'hui pour commander les départements, les armées ou les flottes, il était un éteint entre les plus obscurs.

Mais, depuis qu'il a senti s'approcher de lui le foin du pouvoir, le citoyen Brisson a beaucoup appris ou, du moins, cherché à apprendre. Ne serait-ce que sur cette réputation, il est sans contredit un des moins médiocres des gabiers qui nous servent de gouvernants.

En cela, il a voulu éviter le sort de son maître Gambetta, dont l'érudition, en histoire comme en rhétorique, en géographie comme en syntaxe, amènerait le plus petit employé des postes au point de lui faire omettre de toucher ses appointements!!

Le citoyen Brisson est un des nombreux parasites véhiculés par Gambetta, qu'il déteste cordialement et qu'il a trahi sitôt qu'il a pu. Il estime que l'avenir n'est qu'à deux choses qui passeront sur le ventre du bourgeois pour arriver: l'autocratie constitutionnelle ou l'anarchie organisée.

Sans méconnaître l'éventualité de la première, c'est en la seconde qu'il a foi.

Si pour hâter les événements il fallait cent mille têtes de bourgeois, y compris celles des plus et des mieux officiellement placés, les événements... n'attendraient pas longtemps.

C'est l'homme le plus dangereux pour l'imbécile bourgeoisie qui nous occupe.



Que nous reste-t-il à présent de tous les oracles du jour? Les Ferry, les Freycinet, les Bert?... Quelle que soit la médiocrité des précédents, ces bonshommes-là sont si petits, si mesquins, si mal bâtis qu'ils ne valent ni quatre sous, ni quatre lignes.

Ainsi donc les voilà, ces fameux remparts de la société! Ah! m'est avis que, si c'est là-dessus que comptent les bourgeois arcadiens pour les défendre, ils peuvent déjà faire leurs malles!

Et puis, plus tard, quand on aura mitraillé les uns, déportés les autres et bûché ferme sur le tout, les bourgeois de Paris et de Lyon, de Marseille et de Lille, se déchireront encore la langue à force de lécher les mollettes d'éperons de nos cavaliers. Et les pantalons de lignards seront encore effrangés par le frottement de leurs lèvres!!!!!!

HIREL.

PRÉCAUTIONS



Au nombre des administrateurs de l'Union générale, en faillite, figure, si je ne me trompe, un M. Servier-Million.

Or on lit dans le numéro du 11 avril des *Petites Affiches lyonnaises*:

Etude de M^e Mille, avoué.

Par jugement du 29 mars 1882, M^{me} Million, épouse de M. Servier, négociant, avec lequel elle demeure, quai Saint-Clair, 6, a été séparée de biens d'avec son mari, et M^e Berloty, notaire, commis à la liquidation de ses reprises.

**

Je lis sur les prospectus de la Banque de Lyon et de la Loire:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CLAUDIUS MORET, propriétaire à Lyon, vice-président.

LÉON BOUSSAND, banquier à Roanne. ALFRED MONTET, courtier en soie à Lyon.

Or on lit dans les *Petites Affiches lyonnaises*, numéro du 11 avril 1882:

Etude de M^e Deville, avoué.

Par jugement du 1^{er} avril 1882, M^{me} Bonnin, épouse de M. Montet, courtier en soie, avec lequel elle demeure, place Bellecour, 18, a été séparée de biens d'avec son mari.

Numéro du 18 avril:

Etude de M^e Deville, avoué.

Par exploit du 8 avril 1882, M^{me} Girin, épouse de M. Moret, propriétaire, avec lequel elle demeure, quai de la Charité, 5, a formé contre son mari une demande en séparation de biens:

Numéro du 2 mai 1882:

Etude de M^e Deville, avoué.

Par exploit du 24 avril 1882, M^{me} Moret, épouse de M. Boussand, propriétaire, quai de la Charité, 5, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

En sorte que sur quatre administrateurs du Lyon-Loire habitant Lyon trois ont déjà pris leurs petites précautions pour n'être point obligés à de trop grands sacrifices.

On m'assure qu'à Saint-Etienne, à Paris et même en Pologne il en a été fait autant. Mais je n'ai pas de pièces à l'appui.

DANIEL.

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 15 mai courant de vouloir bien le renouveler sans retard.

Nous considérons comme renouvelant tout abonné qui n'a pas refusé le journal dans les 15 jours qui suivent l'échéance, et nous faisons recouvrer par la poste.

DÉBOULONNAGES



En réponse à un article de mon collaborateur Videlicet paru dans la *Comédie politique* du 17 avril courant, je viens de recevoir la lettre suivante :

BOIS FRANÇAIS, BOIS DU NORD

Rouen, le 29 avril 1882.

E. MARY ET DELAMARE

ROUEN

A Monsieur le Directeur de la *Comédie politique*, de Lyon.

Monsieur,

Je viens de lire, dans votre journal que j'ai eu bien de la peine à me procurer, l'article que vous consacrez à mon humble personnalité, sous le titre *CHEMIN DE ROUEN*.

Une feuille réactionnaire de notre ville, le *Nouvel-Liste*, avait insinué à ses lecteurs que cet article était plein d'infamies contre moi ; je le trouve simplement rempli de méchancetés parfois spirituelles.

Et je vous les pardonne sans rancune, ayant été petit journaliste comme vous, au temps où j'écrivais dans le *Tam-Tam* et le *Tintamarre* de Commerce sous l'anagramme d'*Armand Menich*.

Je vous pardonne d'autant plus volontiers vos épigrammes contre moi qu'elles tombent à faux, la motion que vous flagellez étant l'œuvre d'un de mes collègues, qui, sur mon refus de l'appuyer, n'a pas osé la présenter au Conseil, qui en eût sans doute ri comme vous, et comme moi.

Du reste, je vous envoie, à l'appui de mon assertion, le compte-rendu analytique de la séance, où ne figure nullement la motion grotesque dont vous vous amusez, à mes dépens.

Je vous adresse également le *Tam-Tam* de Rouen du 14 juillet dernier ; cette feuille vous donnera peut-être une idée moins déplorable du « Chemin de Rouen », qui possède du moins le mérite de signer ses boutades d'un pseudonyme transparent.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer et de compter sur votre courtoise loyauté pour l'insertion de ces lignes dans votre prochain numéro.

ARMAND CHEMIN.

P. S. — Prière de me l'adresser, 17, rue Armand-Carrel.

Abstraction faite des deux timbres-poste de 15 centimes qu'elle contient et qui étaient un hors-d'œuvre au moins inutile, cette lettre est absolument courtoise et polie....

Or je lis dans les journaux de Rouen que le citoyen Chemin est là-bas le président ordinaire et extraordinaire des banquets gras du Vendredi-Saint et le grand promoteur des interdictions de processions catholiques.

Je lis, d'autre part, le passage que voici dans le compte-rendu analytique que le citoyen Chemin m'a fait l'honneur de m'envoyer :

M. Chemin propose la résolution suivante :

« Considérant que la statue de Napoléon I^{er}, le meurtrier de la première République, le renégat du 18 Brumaire, est une œuvre malsaine et détestable au point de vue politique....

« Le Conseil émet le vœu du prochain déplacement de la statue de Napoléon I^{er}, qui n'a plus de raison d'être, en temps de République, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Antérieurement j'avais lu dans le *Nouvel-Liste* de Rouen cette phrase textuelle d'une lettre du citoyen Chemin :

Ce qui me fâche, c'est la comparaison trop disproportionnée que vous faites entre mon infime individualité, qui n'a ni tué ni violé, et le célèbre personnage qui fit lâchement assassiner le duc d'Enghien et qui viola effrontément la République au 18 Brumaire.

En sorte qu'il m'arrive cette bonne fortune d'être traité par le citoyen Chemin plus courtoisement que ne l'est Dieu et d'être entouré par le même citoyen Chemin d'une considération infiniment plus distinguée que celle dont il gratifie Napoléon I^{er}.

C'est à ce point que je me suis pris, ce matin, à me demander si ce ne serait point mon « humble personnalité » qui aurait fait le ciel et la terre et si mon « infime individualité » ne serait point, par hasard, l'auteur du Code civil, du Concordat et le vainqueur de cent batailles, le nommé Napoléon I^{er} n'ayant droit, pour tout bagage de célébrité, qu'à la vile séduction et au viol d'une République chaste, vertueuse et sans défense, la pauvre !

Vous comprenez si je suis reconnaissant au citoyen Chemin d'avoir pour moi des égards qu'il refuse bravement à Dieu et à l'Empereur.

Aussi, en bon camarade du « petit journalisme », vais-je me permettre de lui donner deux ou trois bons avis.

Premier avis :

Je conseillerai au citoyen Chemin de se méfier de ses amis politiques, qui le trahissent, à n'en pas douter.

Exemple :

Le citoyen Chemin attribue à un de ses collègues la « motion grotesque » — peu flatteur pour le collègue ! — dont la *Comédie politique* s'est amusée à ses dépens.

Or voici ce que dit le *Petit Rouennais*, un des amis politiques du citoyen Chemin :

M. Chemin AVAIT PRÉPARÉ EN COMMUN avec l'un de ses collègues la proposition suivante :

Le Conseil émet le vœu POUR QUE l'autorité supérieure prenne des mesures AFIN DE faire disparaître de la place de l'Hôtel-de-Ville la statue de Napoléon I^{er}

Mais au dernier moment le cœur lui a manqué, et il l'a remplacée par celle qu'ont votée MM. Ricard, Leroy-Petit, etc...

Deuxième avis :

Le citoyen Chemin a eu tort de compter que son envoi du *Tam-Tam* me donnerait « de ses boutades une idée moins déplorable, » et je lui avoue franchement, au contraire, que, dans l'intérêt des chères illusions que m'avait inculquées sa lettre, il eût beaucoup mieux fait de ne point m'envoyer le *Tam-Tam*.

Car je viens de parcourir le *Tam-Tam*, et, si pour la prose dans le *Tam-Tam* du citoyen Menich je me contente de dire : Hé hé !... il est certain que pour la poésie du citoyen Chemin dans le même *Tam-Tam* je vais audacieusement jusqu'à dire : Ho ho !

Napoléon I^{er}, l'ennemi personnel du citoyen Chemin, n'a peut-être pas, dans les moments perdus que lui laissent les « viols de Républiques, » construit des strophes beaucoup plus... parnassiennes, mais, toutes proportions gardées, je crois qu'il gagnait mieux les batailles.

Je sais bien que dans l'*Hymne patriotique* du citoyen Chemin il y a cette strophe :

Après les jours de tourmente et d'orage,
Nos cœurs se sont au malheur retrempés :
Du pays seul écoutant la voix sage,
Il ne faut plus que nous soyons trompés !

mais j'estime que la gloire française a moins à gagner à cette strophe qu'au passage du mont Saint-Bernard. Je n'ignore pas qu'il y a encore :

Nous devons tous nous armer, nous instruire ;
Par nos devoirs nous comprendrons nos droits ;
Etc.... Etc....

mais, tout bien considéré, il me semble qu'Austerlitz vaut mieux.

Il est certain qu'on ne peut s'empêcher de remarquer :

O mon pays, bénis ton sol fertile,
Pour tous les grains splendide région !

mais à « Pour tous les grains, » qui pourtant est immense, je préfère décidément Iéna, Arcole ou Wagram... au choix... Enfin, il est incontestable que l'*Hymne patriotique* du citoyen Chemin se termine par la strophe :

Tous à tes lois nous venons nous soumettre,
Forts de l'amour que nous t'avons porté.
Mais apprends-nous à n'avoir d'autre maître
Que ton drapeau, couleur de Liberté !

mais je crains presque que cette strophe, même au cas où elle en viendrait à se moudre sur les orgues de barbarie ou à se siffler sur les mirlitons, ait un peu moins de succès que le chant du refrain :

Il s'est assis là, grand'mère !...
Grand'mère, il s'est assis là !...

Et ceci m'amène à ce troisième et dernier avis que j'ai à donner au citoyen Chemin :

Le citoyen Chemin désire que Napoléon *disparaisse* de la place de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, et il cherche naturellement un moyen pratique.

Le moyen pratique est tout trouvé, et il est simple et facile :

Que le citoyen Chemin aille solennellement lire à la statue équestre son *Hymne patriotique*, et, quelque peu sensible que soit d'ordinaire un homme de bronze, je vois d'ici le grand Empereur : il mettra son cheval au galop et *disparaîtra*... en se bouchant les oreilles.

C'est ce que je fais, moi aussi, en priant mon confrère Chemin, qui a des trésors d'indulgence pour tout ce qui n'est ni Napoléon ni Dieu, de pardonner, une fois encore, qu'on lui ait parlé, non avec esprit, mais avec franchise.

Ceci dit, je « le lui adresse, 17, rue Armand-Carrel, » ainsi qu'il m'en a fait la demande appuyée de deux timbres-poste.

A. PONET,

Directeur de la *Comédie politique*.

LE SAVARY DU GLOBE



Dans le courant d'août 1881, plusieurs journaux de Paris contenaient la note suivante :

Un jugement du Tribunal de commerce de la Seine, rendu le 31 juillet, a déclaré la faillite de la Société du *Globe*, Comptoir général des assurances, Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances contre l'incendie et les accidents, ayant son siège, 13, rue Richer.

M. Truchy a été nommé juge commissaire et M. Battarel syndic provisoire.

Or j'avais à ce moment sous les yeux le tableau des membres du Conseil d'administration de la Compagnie le *Globe*, et j'y remarquais, entre autres, le nom suivant :

Le colonel Pouillet, propriétaire au château du Rû.

Quel était ce colonel Pouillet ?
Était-ce le capitaine d'infanterie Pouillet (Paul-Émile), improvisé en 1870, par Gambetta, colonel de l'état-major d'un autre capitaine, le sieur Cremer, improvisé général à la même époque, lequel Pouillet était à ce moment sous-préfet de Libourne et faisait des procès à la *Comédie politique* ?
J'écrivis à Paris, et voici la réponse que je reçus :

L'assemblée générale du *Globe*, qui a eu lieu dernièrement, rue Richelieu, a été tellement bruyante et scandaleuse que beaucoup d'actionnaires n'ont pu attendre la fin.

Elle était présidée par le président du Conseil d'administration, qui n'était autre que M. Pouillet, sous-préfet de Libourne.

M. Pouillet n'a jamais cessé d'être administrateur de cette Compagnie, et il était déjà administrateur du Comptoir général des assurances avant que cette Société eût fusionné avec le *Globe*.

Cette dernière Compagnie, administrée par ce fonctionnaire de la République, a reçu aujourd'hui son dernier médicament : elle vient, en effet, de déclarer PAR UNE FAILLITE D'OFFICE.

Je crois pouvoir affirmer que jamais Société d'assurances n'a été si mal administrée. On me promet des révélations édifiantes à cet égard. S'il n'y avait pas quelque chose de grave, cette faillite n'aurait pas été déclarée d'office.

Quelques jours après, un journal spécial de Paris, l'*Assurance*, publiait dans son numéro du 16 août 1881 les détails suivants sur la faillite du *Globe* :

Le 31 juillet dernier, le Tribunal de commerce de la Seine mettait d'office le *Globe* en faillite.

Les actionnaires ont intérêt à rechercher les causes de cette déception, ainsi que les coupables, s'il y en a, et à faire encourir à l'administration les responsabilités qui pourraient exister à sa charge.

Le *Globe* a pour président de son Conseil d'administration M. Pouillet, sous-préfet de Libourne, qualifié dans les prospectus de la Compagnie d'ex-colonel, résidant au château du Rû.

Tout d'abord nous ignorions qu'un fonctionnaire public, salarié par l'État, pût en même temps remplir les fonctions de sous-préfet et celles d'administrateur d'une Société d'assurances.

Ensuite nous sommes stupéfiés d'apprendre qu'un président de Conseil d'administration soit séparé du siège social par une distance de 544 kilomètres.

Mais ces étrangetés vont peut-être expliquer bien des choses.

Or que pensez-vous qu'il arriva du sieur Pouillet, président du Conseil d'administration de la Compagnie du *Globe*, qui venait d'être déclarée en faillite d'office ?

Le sieur Pouillet fut-il appelé chez le juge d'instruction ?
Le sieur Pouillet fut-il arrêté et incarcéré, comme le veut la loi, comme on l'a fait, plus tard, pour M. Bontoux, président du Conseil d'administration de l'*Union générale*, comme on sera bien obligé de le faire prochainement pour Savary, président du Conseil d'administration du Lyon-Loire ?

Point.
Le sieur Pouillet resta quelque temps encore dans sa sous-préfecture de Libourne. Puis il fut nommé préfet de Belfort.

Et aujourd'hui qu'il n'est plus préfet de Belfort, savez-vous ce qu'on a fait de ce président du Conseil d'administration d'une Compagnie en faillite ?

On l'a nommé receveur particulier des finances à Ville-neuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Oui, receveur des finances, ce premier administrateur du *Globe* en faillite !

Ne voilà-t-il pas un personnage bien recommandable pour manipuler les deniers de l'État ?

A quand une interpellation sur cette nouvelle monstruosité opportuniste ?

ABEL DUCANGE.

LA BAN...DE DU LYON-LOIRE



Le directeur de la *Comédie politique* a reçu la lettre suivante :

ETUDE DE M^e P. BLANC, AVOUÉ,

RUE DE LA RÉPUBLIQUE, N^o 3.

Villefranche (Rhône).

Ce 1^{er} mai 82.

Monsieur le directeur de la *Comédie politique*,

J'ai lu avec surprise, dans votre numéro du 30 avril dernier, une copie presque complète d'une notice que l'on ne devait pas vous confier.

Ce document n'était pas destiné à la publicité, et il devait rester entre les mains de ceux qui m'avaient prié de le rédiger pour la défense de leurs intérêts.

Sa publication m'est d'autant plus désagréable qu'elle constitue, dans les conditions où elle s'est produite, une indiscretion regrettable contre laquelle je proteste très-fort.

Au surplus, le document qui vous a été fourni n'a été, en fait, qu'une épreuve dont certaines expressions et appréciations ont été changées dans la note définitive confiée aux membres du syndicat qui demande la nullité de la Société des Lénines.

Je vous serais donc très-obligé d'insérer dans votre plus prochain numéro ma protestation contre la publication de ce document.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

P. BLANC.

Je n'ai que peu de réflexions à faire sur cette lettre :

L'honorable M. Blanc faiblirait-il ?

L'honorable M. Blanc regretterait-il d'avoir qualifié comme elle le méritait l'affaire de la Société foncière et forestière de Lénine ?

Si oui, je regretterai sincèrement de le voir revenir, si peu que ce soit, sur une appréciation qui était le résultat de l'indignation bien légitime d'un honnête homme mis tout à coup en présence d'agissements absolument malpropres. Mais je ne le suivrai pas dans cette voie de résipiscence.

En dépit de tous les amendements et de tous les remaniements parlementaires que le syndicat des demandeurs en nullité a pu apporter depuis la rédaction de sa notice, je persiste, quant à moi, à appeler un chat un chat et l'affaire des Lénines un tripotage honteux et une escroquerie.

**

La *Comédie politique* a reçu encore une autre lettre qui paraît avoir avec les affaires du Lyon-Loire une étroite connexité.

Voici cette lettre :

Monsieur le Directeur,

Je viens par la présente vous avertir que des circonstances m'empêchent momentanément de continuer à vendre la *Comédie politique*.

Je viens donc vous prier de ne plus me l'envoyer jusqu'à nouvel avis. Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer l'assurance de mon profond respect.

BLANC,
Colporteur à Pélussin.

Pélussin, le 29 avril 1882.

Quelles peuvent donc être les « circonstances qui empêchent momentanément » le colporteur Blanc de continuer à vendre la *Comédie politique* ?...

J'ai cherché à savoir, et voici ce que l'on m'a raconté : Le colporteur Blanc serait un marchand de journaux sous la dépendance de l'un des proches parents de MM. V^e Guérin et fils.

Voilà qui expliquerait la chose, mais je dois dire que, comme vengeance et comme punition de la franchise de la *Comédie politique*, ce serait absolument mesquin... et raté.

C'était la semaine aux lettres.

Le directeur de la *Comédie politique* en a reçu une autre encore, cette dernière ainsi conçue :

Monsieur Ponet,

Lyon, le 26 avril.

En lisant vos différents numéros de votre sale journal je ne peux pas m'abstenir de vous jeter à la face toutes les ordures qui soit connues dans le monde si je vous rencontre un soir je vous briserai la cervelle comme à un chien galeux, je vous fait le pari que vous ne mettez pas cette lettre sur votre ordure que vous imprimez tous les samedis je pense que vous ne parlez plus de la Banque du Lyon et Loire et ainsi que des principales maisons de commerce de notre place de Lyon. Je vous en dis assez sur ce sujet je pense que nous aurons pas besoin de nous voir un de ces soirs sur le terrain et je termine monsieur en vous traitant de sale crapule que vous êtes.

UN DE VOS LECTEURS.

Je fais d'abord observer à UNDEVOULECTEURS qu'il a perdu son pari puisque, quoi qu'il en ait dit, nous avons inséré sa lettre. Il est vrai que cette perte n'a pas pour lui grand inconvénient, puisqu'il a évité d'indiquer l'enjeu et, surtout, de donner son nom et son adresse pour qu'on puisse aller le lui réclamer.

Je le prévins ensuite :

1^o Que M. Ponet est parfaitement tranquille sur les bris de cervelle et autres rencontres « un de ces soirs sur le terrain. » Il connaît depuis longtemps la conduite à tenir vis-à-vis des briseurs de cervelles *in partibus* ou autres.

2^o Que personne à la *Comédie politique* n'est dupe des fautes d'orthographe voulues, cherchées, préméditées, et que pour nous la lettre ci-dessus émane d'un Monsieur qui sait très-bien mettre l'orthographe quand il veut.

3^o Que, malgré tous les soins qu'il prend à se dissimuler, croyant sans doute acquiescer ainsi le bénéfice de ses menaces sans avoir à en supporter les inconvénients, il est à peu près percé à jour, sa sollicitude pour les « principales maisons de commerce de notre place de Lyon » constituant presque une signature et indiquant un personnage qui est, au moins, l'ami, sinon mieux que cela, de ceux qui font des démarches chez les imprimeurs d'affiches, chez les afficheurs et chez les colporteurs de Pélussin (Loire) pour essayer — sans nullement y réussir, d'ailleurs, — de faire le vide autour de la *Comédie politique*.

Je n'ai pas grand-chose à dire des débats du procès en nullité de la Banque de Lyon et de la Loire qui ont eu lieu, la semaine dernière, devant le Tribunal de commerce de Lyon.

Ces débats n'ont à peu près rien appris à personne que la *Comédie politique* n'ait déjà narré par le menu à ses lecteurs. Ils n'ont fait que confirmer mes propres révélations.

Avant comme après ces débats, je persiste dans mon appréciation première : la Banque de Lyon et de la Loire a été une phénoménale et audacieuse escroquerie dont les auteurs, Savary en tête, devraient être depuis longtemps sous les verrous.

Je ne veux relever qu'un seul des arguments des avocats défendeurs :

— Qu'importe, ont dit en chœur ces avocats, qu'importe que les versements ne fussent point faits au moment de la constitution de la Société, puisque les maisons dans lesquelles les fonds figuraient comme déposés étaient des maisons parfaitement solvables et que, d'ailleurs, les versements ont été opérés depuis lors !

Ce qu'il importe ?... Oh ! il importe peu de chose !... Un simple exposé des faits va faire voir ce qu'il importe :

Un certain nombre d'individus déclarent fondée une Société qui ne l'est pas du tout. Ils déclarent faits des versements qui ne le sont point. Ils créent des actions. Puis ils font coter ces actions à la Bourse et les font monter, monter, à ce point que ce qui n'a encore, en fait de valeur, que celle d'un morceau de papier en arrive à se vendre couramment jusqu'à 2000 francs.

Et, lorsqu'à l'aide de chacun de ces morceaux de papier on a drainé 2000 francs dans la poche des simples et des crédules, on passe généralement à la caisse et on s'y saigne de 125 francs par chacun de ces 2000 francs.

Bénéfice net : 1875 francs par chiffon de papier. 1875 francs qui sont gagnés par les malins de la maison, mais qui, au jour de l'inévitable débâcle, sont perdus et bien perdus pour de pauvres diables qui avaient travaillé 20 ou 30 ans de leur vie pour les économiser.

Enfin, quand ces pauvres diables se mettent à crier trop fort, on fait séparation de corps et de biens d'avec sa femme. Et le tour est joué : on a des millions pour le restant de ses jours et avec ses fringants équipages on peut écraser dans la rue les malheureux qu'on a ruinés.

Voilà pourtant la manœuvre qui a été faite par la plupart des malins du Lyon-Loire.

Et voilà ce que les avocats des fondateurs ont de leur mieux essayé d'excuser.

Eh bien ! je dis, moi, qu'il est honteux que les auteurs et inventeurs de pareilles vilénies soient encore en liberté quand on voit des pauvres hères gémir dans les prisons pour avoir volé un pain un jour qu'ils avaient des tiraillements d'estomac ou que leurs enfants criaient la faim.

Et je m'étonne, vraiment ! qu'au temps où nous vivons de pareilles démonstrations puissent être nécessaires.

DANIEL.

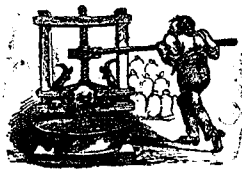
On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la *Comédie politique*.

Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que chacun des numéros de la *Comédie politique* parus avant le 1^{er} juillet 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.

50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1^{er} juillet 1881.

La Revanche des vraies victimes



(SUITE. — Voir nos numéros des 9, 16 et 23 avril.)

Le département de la Nièvre est un de ceux où l'auteur du coup d'Etat a fait le plus de « victimes. » Dans un ouvrage intitulé *Statistique pour servir à l'histoire du 2 Décembre 1851*, le républicain Adolphe Robert dit, pages 163 et 164 :

Répression terrible. — Victimes incalculables. — Villages entiers décimés...

Et, quoique ces victimes soient « incalculables, » Adolphe Robert les calcule tout de même, et voici les résultats de son calcul :

Tués pendant l'action ou fusillés sommairement, 9. — Exécutés, 2. — Morts à Cayenne, 15. — Autres déportés à Cayenne, 27. — Condamnés à Cayenne en fuite, 8. — Condamnés à mort non exécutés, 4. — Condamnés aux travaux forcés, 11. — Femmes poursuivies, 11. — Afrique, exil, internement, prison, 307.

En tout : 392 « victimes » calculées par le républicain Adolphe Robert dans la Nièvre.

Aussi dans ce département le concert de malédiction va-t-il être à grand orchestre contre l'auteur du coup d'Etat qui a l'audace de venir s'y montrer au lendemain de ce coup d'Etat.

Jugeons de son imprudence en consultant les journaux du temps :

ARRIVÉE ET SÉJOUR A NEVERS.

15 septembre 1852.

Dès le matin, l'animation la plus grande régnait sur les places et dans les rues de la ville. Peu à peu une population immense, venue de tous les points de la Nièvre et du Cher, se massait dans les lieux du parcours, ne laissant aucun vide, occupant les trottoirs, les tribunes, les fenêtres, les greniers et même les toits.

A trois heures moins le quart, les cris de *Vive Napoléon !* annoncent que le train présidentiel est entré dans la gare.

Le Prince est reçu par le préfet, M. Petit de Lafosse, et par les membres du Conseil municipal de la ville, ayant à leur tête M. Alexis Frébault, maire de Nevers.

M. Alexis Frébault s'est adressé au Prince en ces termes :

Monseigneur,

Je n'ai point de discours à faire pour exprimer la reconnaissance et la respectueuse sympathie de la ville que j'administre. Vous allez entendre les populations qui se pressent à votre arrivée vous répéter bien haut, et avec la concision de l'éloquence du cœur, ce que vous ont déjà dit 75.000 suffrages sur 76.000 votants : que, si, parmi nous, quelques hommes, un instant égarés, ont cru devoir chercher dans le désordre l'amélioration de leur sort tous comprennent qu'ils ne peuvent l'attendre que de Votre Altesse Impériale et de la consécration définitive de votre gouvernement protecteur.

... En sortant de la gare, le Prince est monté dans la calèche de M. le préfet, et le cortège s'est dirigé vers la cathédrale.

Les gardes nationales et les pompiers de la ville et des arrondissements, les anciens militaires de l'Empire, les corporations des ouvriers de l'Etat, des forges, des mines, les agriculteurs étaient sur tout ce trajet, bannières en tête, avec les inscriptions suivantes :

Nous le portons dans notre cœur. Vive l'Empereur !
Vive Louis Napoléon III !
Vive le sauveur de la France !
Complez sur notre dévouement !
Notre amour est à lui !
Les laboureurs à Louis-Napoléon !
Les ouvriers au Prince président !

Un grand nombre de paysans avaient leurs chapeaux entourés de banderoles en papier blanc sur lesquelles était imprimé en grosses lettres : *Vive l'Empereur !*

Les drapeaux, les insignes qui ornaient les maisons portaient en général la même inscription en toile blanche.

... Littéralement la traversée du Prince dans la ville n'a été qu'une ovation continue. Les dames qui garnissaient les fenêtres des maisons, dont la plupart étaient ornées de guirlandes de fleurs, répondaient aux acclamations des masses populaires.

Le cortège est arrivé à 4 heures à la cathédrale par la rue du Doyenné. Le Prince, étant descendu de voitures, a monté les marches du portail, puis a pris l'eau bénite, que lui offrait le prélat, Mgr Dufêtre, qui lui a adressé les paroles suivantes :

Prince,

L'évêque de Nevers et son clergé viennent déposer à vos pieds l'hommage de leur respect, de leur reconnaissance et de leur dévouement. Ils saluent dans Votre Altesse le glorieux élu du peuple et l'instrument visible de la Providence dans ses desseins miséricordieux sur notre patrie.

Ils adressent à Dieu de vives supplications, afin qu'il continue de veiller sur votre auguste personne et qu'il vous rende digne de plus en plus de la haute mission qu'il vous a confiée pour le bonheur de la France et pour le salut de la société.

... Après la solennité religieuse, le cortège s'est remis en marche en parcourant les rues Saint-Martin, du Commerce et des Ardilliers, dont toutes les maisons étaient ornées de drapeaux, d'écussons aux chiffres du Prince, de devises et d'emblèmes. Partout acclamations unanimes et passionnées.

Dans la rue des Ardilliers, à la hauteur de l'imprimerie du *Journal de la Nièvre*, un des ouvriers de l'établissement avait disposé une couronne magnifique ; elle était suspendue au milieu de la rue par un ruban. Avec une habileté vraiment rare, il est parvenu à la faire descendre précisément sur la tête du Prince, au moment où il passait. Cet incident a provoqué une nouvelle explosion de vivats et de cris de *Vive l'Empereur !* Un temps d'arrêt s'en est suivi : en un clin d'œil la voiture a été littéralement encombrée de bouquets et de couronnes de fleurs, au point qu'il a fallu les faire enlever par les gens de service, pour permettre au Prince d'en descendre.

... Son Altesse a assisté au défilé des gardes nationales et des populations. C'est le même enthousiasme, ce sont les mêmes acclamations qu'à Bourges. Les physionomies et les costumes seuls sont changés. Ce ne sont plus seulement des populations agricoles : l'industrie a ici une large part. Après les gardes nationales et les troupes, on voit arriver la population pittoresque des maronniers, des floteurs, des pêcheurs, de tous ces enfants de la Loire et de l'Allier, avec les instruments caractéristiques de leur profession. Les ouvriers de nombreuses usines des environs se distinguent aussi dans cette foule qui passe rapidement. On voit les mineurs de la Machine avec leurs blouses sévères et leurs pioches ornées de rubans ; les verriers de la Charbonnière portant, au bout de longs bâtons, d'énormes bouteilles sur lesquelles on lit : *Vive l'Empereur !* Les porcelainiers, les émailleurs, les peintres, les forgerons, etc... chacun a son signe distinctif et ses devises. Les agriculteurs de Château-Chinon portent des trophées de verdure. Dans les rangs, on remarque de vieux uniformes du temps de l'Empire, de vieilles croix gagnées à Austerlitz, à Wagram, à Montmirail, à Champaubert.

Chaque arrondissement avait fourni son contingent : L'arrondissement de Cosne, soixante-deux députations d'ouvriers des forges, de mineurs, d'agriculteurs et d'ouvriers de professions différentes. L'arrondissement de Clamecy, une députation de quarante floteurs qui

ont demandé à venir à leurs frais. Ils portent le chapeau marin avec la cocarde tricolore à la boutonnière et une ceinture rouge, insigne de leur profession, le drapeau à l'aigle avec cette devise : *Les floteurs de Clamecy au Prince Louis-Napoléon, sauveur de la France*, et d'un autre côté : *Vive l'Empereur !* et une couronne impériale.

L'arrondissement de Château-Chinon, deux cohortes de pompiers bien équipés, l'une de cette ville et l'autre de Châtillon. La ville de Moulins-Engilbert a envoyé une députation de pompiers et d'agriculteurs avec bannières, ces derniers conduits par M. Jaubert, qui a fondé, il y a dix ans, une fête en l'honneur de l'Empereur.

Ce défilé a duré près de deux heures.

... M. le baron Charles Dupin, en présentant au Prince le Conseil général, dont il est le président, a rappelé le vœu récemment émis par ses membres sur la stabilité du gouvernement, et il a ajouté que la population entière venait aujourd'hui sanctionner ce vœu d'une manière éclatante.

Toutes les communes ont fait remettre au Prince des adresses significatives. Nous citons celle du Conseil municipal de Clamecy, cette ville si vivement affectée par les excès du socialisme :

Prince,

La ville de Clamecy, plus que toute autre localité, connaît les maux de la guerre civile que vous venez d'éteindre, aux acclamations de la nation française et pour la paix de l'Europe entière.

La foi qu'elle a en vous la porte à vous exprimer le vœu, comme l'a déjà fait la généralité des Conseils généraux et d'arrondissement, de voir donner, Monseigneur, avec le titre d'Empereur à votre pouvoir, le caractère de stabilité qui résulte nécessairement de la forme héréditaire, la seule, en définitive, qui puisse convenir à la grandeur de vos vœux pour l'avenir et le bonheur du peuple français.

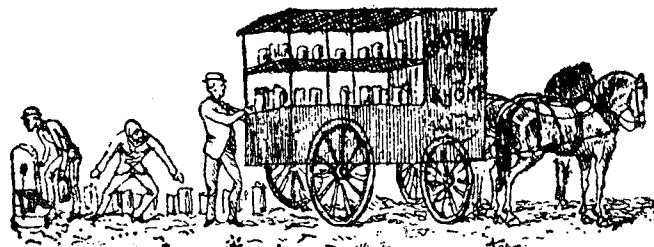
Comme à cette réception haineuse faite, en 1852, à l'auteur du coup d'Etat de décembre 1851 on sent la vive sympathie dont jouissaient déjà, à cette époque, les « victimes » de ce coup d'Etat !

Et dire que le maximum de la pension qu'on va accorder aujourd'hui à ces intéressants persécutés n'est que de 1,200 francs.

C'est bien peu !... Depuis 30 ans l'opinion publique demandait, évidemment, davantage.

ABEL DUCANGE.

LES LAITERIES de l'eau DU RHONE



Je n'ai point encore eu le temps de continuer mon étude sur les fameuses *Laiteries du Rhône*, et je suis obligé, bien malgré moi, d'ajourner à quelques jours encore la suite de cette étude. Mais je viens de découvrir un petit fait dont je ne veux point tarder davantage de faire part à mes lecteurs.

Car ce petit fait est absolument éditant. On lisait dans le *Salut public* du 15 mars 1882 la jolie réclame que voici :

La baisse qui s'est produite dans ces derniers temps sur les valeurs dites de spéculation, les désastres qui en ont été la conséquence, enfin les inquiétudes auxquelles elles ont donné lieu font ressortir les avantages que présentent pour les rentiers les bonnes valeurs de placement.

Dans ce nombre nous pouvons indiquer à nos lecteurs les actions des *Laiteries du Rhône*. Au point de vue de la sécurité elles sont indiscutables, et les porteurs peuvent compter, outre l'intérêt de 5 % par an, payé chaque trimestre, sur une plus-value et un dividende que justifie parfaitement la prospérité de l'entreprise.

Or on lisait dans l'insertion légale faite en octobre 1881 au même journal le *Salut public* :

Les cinq premiers administrateurs (des *Laiteries du Rhône*) sont : M. Victor Fournier, maire de Charbonnières, propriétaire et directeur de l'Agence de publicité établie à Lyon, rue Confort, 14, y demeurant ; M. Edouard Billion du Plan, propriétaire, ancien percepteur, industriel à Lyon, y demeurant, quai Fulchiron, 24.

Et on lit dans les *Petites Affiches lyonnaises* (numéro du 7 mars 1882) :

Etude de M^e Terras, avoué. Par exploit du 25 février 1882, M^{me} Bernard de Marigny, épouse du sieur Billion du Plan, avec lequel elle demeure, quai Fulchiron, 24, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Je suis de l'avis des réclames du *Salut public* : « au point de vue de la sécurité, les actions des *Laiteries du Rhône* sont indiscutables, et les porteurs peuvent compter sur une plus-value et un dividende que justifie parfaitement la prospérité de l'entreprise. »

Seulement, l'entreprise étant si prospère que cela au 15 mars 1882, pourquoi, dès le 25 février même année, la femme du deuxième administrateur de cette Californie formait-elle contre son administrateur de mari une demande en séparation de biens ?

Ce n'est pas ce qui arrive d'ordinaire.

RAOUL.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 29 avril 1882.

L'approche de la liquidation s'est fait très-peu sentir sur notre place. Les affaires ont été peut-être encore plus nulles qu'hier, et par suite le marché a témoigné, dès l'ouverture du parquet, d'une faiblesse à laquelle on échappé bien peu de valeurs. Nos fonds publics eux-mêmes font preuve d'une lourdeur continue. Il ne paraît pas que la place soit disposée en ce moment à faire le moindre effort pour soutenir les cours.

Les Rentes ont été traitées comme suit :

3 % à 83,75.
Amortissable, 83,95 et 83,90.
5 % à 118,25 et 118,30.

Le bilan de la Banque de France a été des plus satisfaisants : l'encaisse s'est accru de 6,399,000 francs d'or et de 100,000 francs d'argent. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 753,000 francs.

Les opérations du *Crédit foncier* ne se ralentissent pas. Pour les deux dernières semaines écoulées, elles se sont élevées à 26,339,300 francs, dont la presque totalité, soit 25,839,000 francs en prêts fonciers. Ce n'est donc pas sans raison que le Foncier émet, en ce moment, un nouveau type d'obligations foncières 4 % pour faire face à ses prêts.

L'assemblée générale des actionnaires du *Crédit de France*, qui devait avoir lieu le 17, a été remise fau e d'un nombre suffisant d'actions déposées. La seconde assemblée, qui doit être convoquée dans les délais légaux, sera en même temps ordinaire et extraordinaire.

Les ventes sur les actions du *Crédit général français* se poursuivent avec une grande vigueur, mais les cours descendent sans cesse. La baisse va, dit-on, faire de sérieux progrès sur la Banque parisienne. De ce côté il faut se méfier encore de quelque surprise.

De toutes les valeurs le *Suez* est celle sur laquelle toute l'activité du marché s'est concentrée tout entière : on s'avance presque à 2700. Nos titres de chemins de fer sont délaissés pour les chemins étrangers. Le Lyon cote 1790. L'Orléans se tient à 1290.

BALLERO.

Le Gérant : E. HARLY.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.